



GYM V POUR TOUS
Gymnastique Volontaire
53 bis rue de Fontenay – BP 123
94304 VINCENNES Cédex
Tel : 06 62 80 72 00
gymvpourtous.fr

REGLEMENT INTERIEUR GYM PARENT- BEBE **ESPACE SORANO – 16 rue Charles Pathé à Vincennes**

L'association GYM V POUR TOUS accueille :

Les bébés de 10 mois à 3 ans accompagnés de leur parent ou le cas échéant d'un membre de la famille ou assistante maternelle qui participe avec l'enfant à la séance

Ces activités fonctionnent aux jours et heures et dans les lieux indiqués par l'Association.

L'animateur est responsable de l'animation pédagogique.

Chaque enfant doit être titulaire de la licence-assurance de la saison concernée.

L'inscription s'accompagne d'une fiche autorisation et décharge de responsabilité. Les parents sont tenus de renseigner tous les éléments utiles pour l'accueil de l'enfant dans de bonnes conditions (personnes accompagnatrices, personnes à contacter en cas d'urgence, maladies infectieuses ou chroniques...). Ils s'engagent à communiquer immédiatement toute modification pouvant survenir au cours de l'année par rapport à l'état premier.

L'inscription devra être accompagnée d'un questionnaire de santé « adhérent mineur » rempli et signé.

L'association est responsable de l'enfant à compter de l'heure d'accueil jusqu'à l'heure de sortie notifiée sur le bulletin d'adhésion.

L'association informera personnellement les parents d'évènement survenant à leur enfant et demandant une attention particulière : problèmes de comportement, retards systématiques, absence non justifiée, malaises, chutes pendant la séance.

L'accès à la salle n'est autorisé qu'aux enfants inscrits et licenciés et à jour de leur cotisation à l'association. Dans la salle, pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les enfants devront porter des chaussettes antidérapantes ou des chaussures de sport réservées uniquement à cette activité.

Il est demandé aux accompagnateurs d'entreposer les poussettes dans l'Espace dédié à cet effet au rez-de-chaussée de l'établissement (abri se trouvant à gauche de l'accueil).

Les personnes présentes doivent respecter les réglementations générales intérieures du site.

Vincennes, le 9 septembre 2024